

EMILE KÜPFER

MORGES
DANS LE PASSÉ

LA PÉRIODE BERNOISE



LAUSANNE
ÉDITIONS LA CONCORDE
1944

ANNEXE II

Les « montagnes » de Morges à la Vallée de Joux²⁰².

On pourrait s'étonner de ce qu'une communauté citadine comme Morges ait acquis des pâturages aussi éloignés que ceux qu'elle possède à la Vallée de Joux. La raison, qui en a déjà été indiquée, tient en ce peu de mots d'un texte de 1563 : « pour le soulagement et nourriture de leur ménage » les bourgeois de Morges firent ces acquisitions.

L'acte d'achat de la montagne de Prarodet est du 5 juillet 1563, pour le principal, car l'acquisition en fut complétée par divers achats dans les années suivantes²⁰³. Il en était question depuis un certain temps ; en effet, le 28 mai 1554, le Conseil avait déjà délibéré sur l'achat d'une fruitière. Quand ce fut chose faite, une contribution spéciale ou giète fut levée parmi les bourgeois, proportionnée à leur état de fortune. Il fut aussi précisé que nul ne pourrait alper à Prarodet plus de quatre vaches, et que ceux-là seuls en auraient le droit qui étaient à même de nourrir leurs bêtes en temps ordinaire.

Mais de qui cette acquisition fut-elle faite ? L'affaire est assez compliquée et nous devons remonter à 1543. Cette année-là, le 20 juillet, l'ancien avoyer de Berne, J.-Fr. Nægeli, et Michel Augsburgger, trésorier du pays romand, comme délégués de la République, avaient passé avec les communes du Lieu, de Bursins et de Burtigny un acte d'abergement perpétuel, sous des censes fort modiques, de « toutes les joux, Prarodet, bois, places et pâturages » à l'occident et à l'orient du cours supérieur de l'Orbe à la Vallée de Joux²⁰⁴.

Note 202 : Une étude complète de ce sujet n'aurait pu trouver place dans le cadre que nous nous sommes tracé ici. Il ne s'agit donc que d'une esquisse fixant les points principaux ; mais elle complète ou rectifie certains passages de nos articles de *L'Ami de Morges* sur le même sujet (juillet-septembre 1938).

Le 10 mai 1557, la communauté du Lieu vendait le mas de Prarodet, c'est-à-dire, juridiquement parlant, ses droits d'abergataire perpétuel sur cette partie de la montagne, le souverain y ayant consenti.

Les acheteurs étaient noble Julian David, seigneur de Peyron, Français, et noble François Prévôt, seigneur de Beaulieu, également Français. Apparemment ces deux gentilshommes avaient quitté leur patrie pour cause de religion et songeaient à s'établir chez nous. On rapporte même qu'ils s'étaient imaginé pouvoir introduire en Prarodet la culture de la vigne. Ils ne tardèrent pas à être déçus dans leurs espérances, et David revendit bientôt sa part à Pierre-Bernard Soudan, de Gex. C'est de ce dernier et de sa femme que Morges acquit cette moitié de Prarodet à la date indiquée ci-dessus. Quelques jours plus tard, Prévôt à son tour cédait ses droits « sur les possessions à lui vendues le 10 mai 1557 ». Le prix payé aux vendeurs fut de 510 écus d'or au soleil, quelque 40 000 fr. d'aujourd'hui. N'ayant payé eux-mêmes que 500 florins leur acquisition, Prévôt et David réalisèrent donc un fort beau bénéfice. S'expliquerait-il peut-être par des aménagements faits à la propriété ? Pourtant il n'était alors question que d'un moulin, déjà caduc, et que la ville fit démolir.

Deux conseillers, pris à tour dans l'un et l'autre Conseil, et primitivement élus par le Conseil général de bourgeoisie, « gouvernaient » annuellement la fruitière. Ainsi régi directement par la ville, Prarodet devait être pourvu chaque été d'un bon fromager. L'engagement du 4 mai 1570 est le plus ancien qui nous soit connu : pour ses trois mois de montagne le fruitier recevait 120 florins et s'obligeait à fournir 60 livres de fromage, 30 de seré et 30 de beurre par vache laitière. Il devait se pourvoir à ses frais des aides nécessaires. Il y avait donc nécessairement un chalet en Prarodet dès cette époque, bien que la mention n'en soit nulle part. En 1610 on en fit un autre (sur le même emplacement ?) de 50 pieds sur 40, et un demi-siècle plus tard on y ajouta un « grenier à fromages ».

Le pâturage de Prarodet porte aujourd'hui quatre-vingts

vaches. On ignore combien on y en estivait alors ; mais on y acceptait aussi du bétail de non-bourgeois, moyennant une finance de 10 florins, apparemment aussi pour quatre vaches. La montée à l'alpage avait lieu d'ordinaire à la fin de mai ; à partir de 1614, elle se fit une quinzaine plus tôt, la saison étant dès lors fixée à quatre mois.

Vers ce temps-là, le régime primitif d'exploitation directe fit place définitivement à celui de l'amodiation. Celle-ci, en 1639, se fit pour trois ans, à 800 florins l'an, outre les vins. Les amodiateurs s'engageaient à prendre à la montagne les taureaux de la ville. Sauf cela, le bétail des bourgeois n'était en rien privilégié. Prarodet avait donc cessé d'être une propriété commune, au sens du collectivisme primitif, pour devenir une propriété communale, au sens moderne, c'est-à-dire un élément de la fortune publique dont les bourgeois ne jouissent qu'indirectement. Il serait intéressant de connaître les raisons de ce changement de régime. Furent-elles peut-être en rapport avec l'évolution politique, alors déjà fort avancée et qui ne s'accommodait plus du régime communautaire ?

Comme toutes ses pareilles, la montagne de Prarodet comprend une certaine étendue de forêts, car que faire sans bois dans une fromagerie ? La ville ne pouvait exploiter directement ces richesses à cause du manque de bonnes routes de montagne. Elle en faisait donc faire du charbon, d'un transport facile, et qui était d'un usage courant sous le nom de « braise ». En décembre 1648, Jacques Reymond, charbonnier, s'engageait envers le Conseil des XII à livrer 200 chars de charbon, tiré de Prarodet, au prix d'un batz le char (soit environ 50 centimes actuels), plus une coupe de méteil. Le même traitait pour 180 chars, en 1664, à 2 batz le char, outre 3 sacs d'orge pour la peine du chargement. A défaut d'orge il eut du méteil sac pour sac, et de l'avoine à deux sacs pour un d'orge. Ces équivalences sont intéressantes quant à la valeur relative des diverses sortes de céréales à cette époque.

Les montagnes de la ville n'étaient pas seulement une

source de profits, mais aussi de graves soucis, trop souvent. Le voisinage avec les communiens de la Vallée, avec les gens de l'abbaye de Saint-Claude et avec les « Bourguignons », ou même avec divers propriétaires du pays, n'était pas de tout repos. Il en résulta même une foule de différends dont certains fournirent la matière de gros procès. Impossible d'en donner ici une idée même sommaire. Notons seulement qu'à la suite de difficultés avec ceux du Chenit, en 1677, la ville, ayant envoyé ses mandataires à Romainmôtier, où le bailli trancha l'affaire en faveur de Morges, la ville décida de lui offrir « par reconnaissance » un présent de 5 pistoles, outre « la façon de la réfacture d'une montre ». On aimerait savoir un peu si ces belles pistoles n'ont d'avance affecté en rien la balance de Thémis ?

En 1654, la ville fut condamnée par le Conseil de guerre qui était la suprême instance militaire de la République, à payer une amende de 1000 florins, en faveur de l'arsenal de Berne, ainsi qu'à faire un fossé autour d'une pièce de bois qu'elle avait fait couper sans autorisation. Y avait-il là des raisons militaires en jeu ? En 1659, en tout cas, il s'agissait bien d'établir une sorte de glacis destiné à faciliter la surveillance de la frontière lorsque le Conseil fit abattre 40 à 50 poses de forêt, « afin qu'on puisse voir de toutes parts depuis le corps de garde ». Sept ans plus tôt, la ville avait traité avec des ouvriers de La Vallée pour creuser un fossé de six pieds de large dès « la montagne de l'Orient jusqu'à la Roche-Brûlée pour séparation du pré de la ville d'avec les Bourguignons ». On aurait pu se croire en état de guerre. Pourtant il ne s'agissait que de mesures de protection contre des voisins trop enclins à faire main basse sur les bestiaux et les bois mal gardés.

À la même époque, il y eut là-haut des verriers, les sieurs Engel et Favre, auxquels la ville donna, par ordre du bailli, à extirper le bois de Prarodet. Les fours de verriers consumaient force combustible, et rien n'allait mieux à ces artisans que d'exécuter cet ordre. En échange, la ville demandait 25 florins par année et 1500 « cibes » ou petites vitres rondes.

Pendant deux ans, il fut permis aux verriers d'ensemencer leur défrichement. En 1660, les mêmes verriers firent un nouveau contrat d'extirpation à raison de 9 florins la pose, le sol devant être rendu propre à mettre en pré (à « aprallir »).

Le pâturage de la Burtignière est le second en date de ceux que Morges possède à La Vallée. L'achat en fut fait de la commune de Burtigny, le 10 décembre 1588²⁰⁵. Cédé sous la clause de rachat éventuel par le vendeur, ce mas de montagne agrandissait considérablement celui de Prarodet. Le 31 janvier 1617, la commune de Burtigny renonça à son droit de rachat. Un litige, dont nous ignorons la raison, éclata cependant par la suite entre les deux communes. A la date du 26 août 1650, la mention de cette montagne « eue de Burtigny » porte encore ces mots : « à présent en conteste », sans qu'on voie de quoi il est question. Au demeurant, les textes concernant la Burtignière sont rares dans nos registres du Conseil.

Il convient de noter aussi d'un mot la montagne du Carroz, dont l'abergement à la ville par LL. EE. date du 27 novembre 1650²⁰⁶.

Au milieu du XVIII^e siècle, d'importants travaux d'assainissement furent exécutés dans les marais de Prarodet et du Carroz. On se proposait d'y mettre beaucoup d'engrais pour les rendre cultivables. D'autre part, divers particuliers pauvres du voisinage eurent licence d'ensemencer d'orge sept ou huit poses de la côte de la Burtignière. Une prime de 20 batz par pose devait les y encourager. En se proposant de « continuer cette bénéficence pendant quelques années », le Conseil visait à faire nettoyer à fond cette côte, « qui s'est déjà bonifiée au point que cet été on y a alpé quatorze vaches et quelques génisses » (17 septembre 1750).

Ajoutons encore que la valeur de ces montagnes était estimée à 70 000 florins en 1769, et que le montant de leur amodiation pour la saison de 1787 fut de 10 563 florins. C'était alors une des principales sources des revenus publics.